

Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire Séance du 24 JUIN 2013 à 18h30.

Date de convocation 17/06/2012

L'an DEUX-MILLE-TREIZE, le VINGT QUATRE du mois de JUIN, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents:

AMNEVILLE: MM. FUND D., FUND A., STOLL,

BRONVAUX: M. ARGUELLO,

CLOUANGE: M. DIEDRICH, Mme FERRARI, M. CECCONI,

MARANGE SILVANGE: M. MULLER et Mme GREFF,

MONTOIS LA MONTAGNE : MM. VOLLE, CUCCIA et Mme PIERRARD,

MOYEUVRE-GRANDE: Mme BARTOLETTI, M. BENABID, Mme CONTESE, MM. DROUIN, ROVIERO,

SANTARONI et TIRLICIEN, <u>MOYEUVRE-PETITE</u>: M. HENRY, PIERREVILLERS: M. SERREDSZUM,

ROMBAS: MM. FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, RISSER, et Mmes MACAIGNE et BENCI,

RONCOURT: M. HALTER,

ROSSELANGE: MM. MATELIC, SCHONS (à partir du point n°2) et M^{me} SEEMANN, SAINTE MARIE AU CHENES: MM. KLAMMERS, WATRIN, et Mme CADONA

VITRY-SUR-ORNE: MM. CORRADI, WEYANT et VEGLIA

Membres représentés par son suppléant :

M. FAVIER par Mme REISSE

M. SCHWEIZER par Mme MARRINACCI

Membres absents ayant donné procuration :

M. HELART à M. FUND Mme WAGNER à M. FOURNIER
M. GISMONDI à M. DIEDRICH M. AUBURTIN à M. PIERON
M. BRUM à M. MULLER M. BALTIERI à M. HALTER

M. MEOCCI à Mme GREFF M. DI GIANDOMENICO à Mme SEEMANN

M. PELIZZARI à M. SERREDSZUM M. SUBTIL à Mme CADONNA

Absents excusés: Mme BELLONI, MM. HIRTZ, LALLIER et SCHONS (au point n°1)

Absent: M.DIEUDONNE

Le 24 juin 2013, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 mars 2013
- SE PRONONCE FAVORABLE, avec 42 voix « POUR » et 7 voix « CONTRE » pour la répartition proposée par le Président, à savoir le reversement de la totalité de l'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (FPIC) 2013 au profit de la Communauté de Communes.
- **Le Président** rappelle qu'une répartition différente de la répartition de droit commun doit faire l'objet d'un vote unanime de l'assemblée communautaire.

- Il constate que cette condition n'est pas remplie et de ce fait la répartition de l'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (FPIC) 2013 se fera conformément aux règles de droit commun, à savoir :

- Part EPCI : 141 933,00 €

- Part communes membres: 561 101,00 €
- **ADOPTE,** avec 42 voix « POUR », 6 voix « CONTRE », et 1 abstention la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2013 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :

en section de fonctionnement : -47 078,16 €,
en section d'investissement : 322 376,30 €

- **DECIDE,** à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au syndicat mixte ouvert qui sera chargé du développement de l'espace portuaire « EUROPORT »,
- **DESIGNE** à l'unanimité,

comme membres titulaires: MM. FOURNIER, DIEDRICH et VOLLE comme membres suppléants : MM. MATELIC, CORRADI et DROUIN

- **PREND ACTE** du Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012
- PREND ACTE du Rapport d'activités 2012
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 14 avril 2008.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 14 avril 2008,

Fait à Rombas, le 04 juillet 2013, Affiché le, OS /OF) 2013

Le Président,

Lionel FOURNIER